



Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 31 mai 2021 à 17 h.

CHAIRE DE RECHERCHE EN PARTENARIAT SUR L'USINE-LABORATOIRE EN INTELLIGENCE MANUFACTURIÈRE

CONSIDÉRANT l'article 4.5 du Règlement général 1 « Organisation et dispositions en matière d'enseignement et de recherche » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 54 (3) (d) (ix) et (xi) du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT la Politique de création et de renouvellement des unités de recherche agréées de l'UQTR;

CONSIDÉRANT le Plan stratégique 2020-2025;

CONSIDÉRANT le Plan de la recherche stratégique 2020-2025;

CONSIDÉRANT l'avis de l'assemblée départementale du Département de génie mécanique (DGM-2104-10, 16 avril 2021);

CONSIDÉRANT l'avis de l'assemblée départementale du Département de génie industriel (DGI-21-0505, 26 avril 2021);

CONSIDÉRANT l'avis de l'assemblée départementale du Département de management (2021-42-12, 20 mai 2021);

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission des études (2021-CÉ626-04.03.01-R5992, 25 mai 2021);

CONSIDÉRANT les explications du vice-recteur à la recherche et au développement;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. d'accréditer la Chaire pour une durée de 5 ans;
2. de nommer M. Marc-André Gaudreau, titulaire, et M. Pascal Forget et M. Jean-François Audy, cotitulaires, de la Chaire de recherche sur l'usine-laboratoire en intelligence manufacturière (ULIM), pour un mandat d'une durée de 5 ans, à compter du 31 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général

Extrait du procès-verbal qui sera présenté pour approbation à la prochaine réunion du conseil d'administration.